



- Zone UA S2 : zone urbaine mixte
- Zone UAa S2 : zone urbaine liée à la valorisation des équipements sportifs
- Zone UE S2 : zone urbaine liée à l'activité
- Zone AU S2 : zone à urbaniser
- Zone N S2 : zone naturelle de protection des espaces naturels
- Zone Nc S2 : zone naturelle de protection des espaces naturels réservée à l'extension du cimetière
- Zone A S2 : zone naturelle protégée, réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage
- Zone A : zone naturelle protégée, réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage non concernée par le PIG des champs captants
- Zone Ah S2 : zone naturelle de qualité avec constructions isolées

O.S.N.D.
 Reçu le
12 JUL. 2016
 Service ADS

Arrondissement de Lille
Commune de CARNIN
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMATIVE (AU/M2)
1	Aménagement de la RD 147	Département du Nord	3 500 m ²
3	Aménagement d'une voirie entre la rue du Lieutenant Baillet et la zone 1AU	Commune	646 m ²
4	Contournement Est Annoeullin Liaison RD 416-RD 36	Département du Nord	3 901 m ²
5	Édification du cimetière	Commune	3 696 m ²
6	Acquisition d'une voirie privée pour le passage des réseaux de la zone 1AU	Commune	914 m ²

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Elle est concernée par le risque d'inondation, liée à la remontée de la nappe phréatique dans le secteur sub-affluent du hameau du chemin d'Allennes. Elle est également concernée en totalité par le risque de sismicité d'aléa faible. Elle est enfin concernée par les risques liés à la découverte d'engins de guerre et au transport des marchandises dangereuses. Pour toutes ces raisons, il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction. L'indice "S2" indique que la zone est concernée par le Plan d'Intérêt Général (PIG) des champs captants.

Revision Allégée OPA, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2016.

Le Maire,
Etienne DE BECOQ